

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Trois, le 1^{er} juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 25

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Philippe GREGOIRE

**Tarifs 2023
(modification)**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 mai 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Vu la délibération n°2023203 relative aux tarifs 2023

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier les tarifs pour le restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.00 €
701 à 1049	4.10 €
Supérieur à 1049	4.20 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

à l'unanimité,

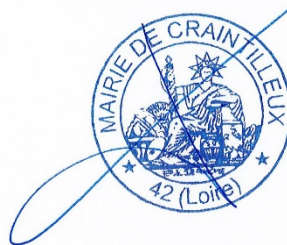
- ***d'approuver la modification des tarifs comme indiqué dans l'exposé ci-dessus***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à sa réalisation***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire



Georges THOMAS

Acte 042-214200750-20230601-2023-25-DE

Numéro 2023-25

Date de décision 01/06/2023

Nature DE

Objet Tarifs 2023 modification

Classification 7.10 - Divers

